

COMMENT LIRE LES TABLEAUX DE RECLASSEMENT

Ce qu'il faut savoir :

Pour connaître sa situation de reclassement au 1^{er} octobre 2021, il faut connaître son échelon et son grade, ces éléments sont sur votre fiche de paye.

Ensuite, pour pouvoir anticiper de manière plus précise votre futur déroulement de carrière, il faut connaître exactement la date de votre classement dans votre échelon actuel.

Quelques exemples :

→ **Je suis aide soignant.e au 8^{ème} échelon** (durée 2 ans) **de classe normale**, avec 1 an, 8 mois et 14 jours d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre, je serai reclassé.e au 5^{ème} échelon (durée 2 ans) du nouveau grade avec « l'ancienneté acquise » dans la limite de la durée de l'échelon, c'est à dire également 1 an, 8 mois et 14 jours. Dans 3 mois et 16 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 6^{ème} échelon du nouveau corps.

→ **Je suis kiné au 9^{ème} échelon** (durée 4 ans) **du premier grade de catégorie A**, avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7^{ème} échelon (durée 3ans) avec 3/4 de 3 ans et 6 mois, c'est à dire 2 ans et 7 mois et 15 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 4 mois et 15 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 8^{ème} échelon du nouveau grade.

→ **Je suis Infirmier.e en Soins Généraux au 6^{ème} échelon** (durée 3,5 ans) **du premier grade**, avec 8 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre je serai reclassé.e avec « 6/7 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 6^{ème} échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 6/7 de 8 mois d'ancienneté, c'est à dire 6 mois et 26 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 2 ans, 5 mois et 4 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 7^{ème} échelon du nouveau grade.

→ **Je suis manip en catégorie A au 9^{ème} échelon** (durée 4ans) **du second grade** avec 2 ans et 1 mois d'ancienneté dans mon échelon au 1^{er} octobre 2021. Le 1^{er} octobre je serai reclassé.e avec « 3/4 de l'ancienneté acquise », je serai par conséquent reclassé.e au 7^{ème} échelon (durée 3 ans) du nouveau grade avec 3/4 de 2 ans et 1 mois d'ancienneté, c'est à dire 1 an, 6 mois et 22 jours d'ancienneté dans mon nouvel échelon. Dans 1 an, 5 mois et 8 jours après le 1^{er} octobre, je serai promouvable au 8^{ème} échelon du nouveau grade.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à : fdsasquestionsecur@gmail.com



Fédération de la Santé
et de l'Action Sociale

Grilles de revalorisation des salaires

Reclassement sur la base du décret publié le 30 septembre 2021



Infirmier.e de Bloc Opératoire et Puéricultrice

263, RUE DE PARIS - CASE 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX - WWW.SANTE.CGT.FR

Infirmer·e de Bloc Opératoire et Puéricultrice

J'étais :

Au 1^{er} octobre 2021, je serai :

IBODE et PDE 1^{er} grade

échelon	durée	IM		RECLASSEMENT 1 ^{er} octobre 2021	→	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	422	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	1	1,5 ans	422	0	0,00 €	0,00 €
2	2 ans	435	→	ancienneté acquise*	→	2	2 ans	445	10	46,86 €	37,35 €
3	2 ans	455	→	ancienneté acquise*	→	3	2 ans	473	18	84,35 €	67,22 €
4	2 ans	475	→	sans ancienneté	→	4	2 ans	501	26	121,84 €	97,10 €
5	3 ans	498	→	2/3 de l'ancienneté acquise + 1 an	→	4	2 ans	501	3	14,06 €	11,20 €
6	3,5 ans	521	→	4/7 de l'ancienneté acquise	→	5	2 ans	529	8	37,49 €	29,88 €
7	4 ans	544	→	5/8 de l'ancienneté acquise	→	6	2,5 ans	558	14	65,60 €	52,29 €
8	4 ans	567	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	7	3 ans	588	21	98,41 €	78,43 €
9	4 ans	594	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	8	3 ans	619	25	117,15 €	93,37 €
10	-	627	→	ancienneté acquise*	→	9	4 ans	651	24	112,46 €	89,63 €
					↓	10	4 ans	685			
					↓	11	-	722			

Peuvent être promus au troisième grade, les agents du deuxième grade comptant au moins un an et demi d'ancienneté dans le 4^e échelon de leur grade et ayant accompli dix ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A.

J'étais :

Au 1^{er} octobre 2021, je serai :

IBODE et PDE 2nd grade

échelon	durée	IM		RECLASSEMENT 1 ^{er} octobre 2021	→	ECHELON	durée	IM	gain points	gain brut €	gain net €
1	2 ans	436	→	sans ancienneté	→	1er prov	1 an	466	30	140,58 €	112,04 €
2	2 ans	455	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	1er prov	1 an	466	11	51,55 €	41,08 €
3	2 ans	476	→	ancienneté acquise*	→	2nd prov	2 ans	490	14	65,60 €	52,29 €
4	2 ans	501	→	ancienneté acquise*	→	1	2 ans	515	14	65,60 €	52,29 €
5	2 ans	525	→	ancienneté acquise*	→	2	2 ans	553	28	131,21 €	104,57 €
6	3,5 ans	549	→	sans ancienneté	→	3	2 ans	577	28	131,21 €	104,57 €
7	4 ans	576	→	1/2 de l'ancienneté acquise	→	3	2 ans	577	1	4,69 €	3,73 €
8	4 ans	601	→	5/8 de l'ancienneté acquise	→	4	2,5 ans	610	9	42,17 €	33,61 €
9	4 ans	624	→	3/4 de l'ancienneté acquise	→	5	3 ans	643	19	89,03 €	70,96 €
10	-	658	→	ancienneté acquise*	→	6	3 ans	676	18	84,35 €	67,22 €
					↓	7	4 ans	709			
					↓	8	4 ans	738			
					↓	9	-	764			

*dans la limite de la durée de l'échelon